

<http://clg-charles-riviere-olivet.tice.ac-orleans-tours.fr/eva/spip.php?article176>



La sécurité au collège

- Pratique -



Date de mise en ligne : mercredi 6 février 2019

Copyright © Collège Charles Rivière - Tous droits réservés

Différents dispositifs sont mis en place pour assurer la sécurité des élèves :

Formation

- Formation des élèves : PSC1 (Prévention et secours civiques de niveau 1), ASSR (Attestation scolaire de sécurité routière niveaux 1 & 2).
- Entraînement de la communauté éducative à trois types d'exercices : **Évacuation** (incendie), **Confinement** et **Intrusion Malveillante**.

Organisation

- Accueil des élèves par un adulte de 8h00 à 17h00.
- Vérification de l'identité des personnes extérieures à l'établissement
- Régulation du stationnement
- Attroupements interdits sur le parvis